



Decharge pour degager de la responsabilite du chauffeur

Par **tictac**, le **03/01/2009** à **16:50**

bonjourrn etant motard , je porte une copinern si en cas d accident grave rn est ce que je peux me soustraire a une plainte rn de sa part ou de ses parents en cas de son decesrn en lui faisant ecrire une decharge me liberant de toute poursuite ?rn CETTE DECHARGE EXISTE T ELLE ?rn est elle valable ?rn MERCI

Par **chaber**, le **03/01/2009** à **18:32**

Vous ne pouvez absolument pas vous soustraire à la législationrnEn cas de blessures entraînant un arrêt d'activité de plus de 3 mois, et à plus forte raison en cas de décès, si votre responsabilité est engagée, il y aura dépôt de plainte et poursuites pénales d'office par le procureur